

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille quinze,

le 24 mars à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle de la Michochène de Noyal-Muzillac en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Patrick BUSSLER-MUELA, - Mme Marie-Thérèse CABON, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Fabienne DUBOS, - MM. Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - M. André PAJOLEC, - Mme Martine PENOT, - MM. Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : Mme Nathalie CALLE, - MM. Christian DROUAL, - Hervé MICHAUD, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET.

Mme Nathalie CALLE donne pouvoir à Mme Marie-Odile JARLIGANT

M. Christian DROUAL donne pouvoir à M. Jean-François BREGER

Mme Christine RENAULT-TREGOUET donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Jean-Claude FOUCRAUT a été élu Secrétaire.

DATE de CONVOCATION
17 MARS 2015

DATE d'AFFICHAGE
1^{er} AVRIL 2015

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 30
Votants : 33

DELIBERATION N°50-2015 – PASSATION D'UN MARCHÉ POUR LA FOURNITURE DE GAZ NATUREL

Le Président informe le Conseil Communautaire qu'une consultation a été lancée pour la fourniture de gaz naturel. La mutualisation pouvant permettre d'effectuer plus efficacement des opérations de mise en concurrence et d'obtenir de meilleurs prix, il a été proposé aux communes de Muzillac, Nivillac et La Roche-Bernard de se joindre à cette consultation.

La Commune de La Roche-Bernard a souhaité intégrer ce marché.

Cette mutualisation s'opèrera par la constitution d'un groupement de commandes, d'une durée illimitée. Le retrait de la commune de La Roche-Bernard est libre mais ne peut prendre effet qu'à l'expiration des accords-cadres et marchés en cours dont la collectivité sera partie prenante. La Commission d'Appel d'Offres chargée de l'attribution des marchés et accords-cadres sera celle du coordonnateur (la Communauté de Communes) à laquelle seront invités un représentant de chaque collectivité de chaque membre.

Ce nouveau marché est un marché ordinaire passé en procédure adaptée ouverte, et conclu pour une durée 19 mois. Il repose sur des prix unitaires. Il n'est pas alloti.

La Commission technique, réunie le 19 mars 2015, a jugé les offres des différents candidats et récapitulées en annexe, en fonction des critères suivants :

- Prix des prestations : 90 %
- Service client : 10 %

Il ressort qu'au vu des nouveaux tarifs proposés par le mieux-disant, l'économie envisagée sur une année, sur la fourniture en gaz naturel des bâtiments communautaires, serait de - 5 031 € soit 21.93 %.

Envoyé en préfecture le 02/04/2015

Reçu en préfecture le 02/04/2015

Affiché le

ID : 253-200927077-20150324-DELIB_50_2015-DE

Au vu de ces différents éléments, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **RETIENT** la société GDF,
- **AUTORISE** le Président à signer le marché et l'acte constitutif du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 02/04/15

Le Président,

